

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – un But – une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

**Projet d'arrêté portant nomination des responsables de programme  
du Ministère des Finances et du Budget****LE MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET**

VU la Constitution ;  
VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020, relative aux lois de Finances ;  
Vu la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques ;  
VU le décret n° 2012-673 du 04 juillet 2012 portant Nomenclature budgétaire de l'État, modifié par le décret n° 2018-1932 du 11 octobre 2018 ;  
VU le décret n° 2019-594 du 14 février 2019 fixant les conditions de nomination et les attributions du responsable de programme, modifié ;  
Vu le décret n° 2020-1020 du 06 mai 2020 relatif à la gestion budgétaire de l'Etat ;  
VU le décret n° 2020-1021 du 06 mai 2020 fixant la liste des programmes et des dotations budgétaires ;  
Vu le décret n° 2020-1036 du 15 mai 2020 instituant le contrôle de gestion ;  
VU le décret n° 2020-2098 du 01 novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;  
VU le décret n° 2020-2100 du 01 novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;  
VU le décret n° 2020-2209 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;  
Sur note de présentation du Directeur général du Budget,

**ARRETE,**

**Article Premier.** – Sont nommés responsables des programmes relevant du Ministère des Finances et du Budget, les titulaires des fonctions telles qu'indiquées dans le tableau suivant :

<b>Les titulaires des fonctions au Ministère des Finances et du Budget (MFB)</b>	<b>Sont nommés responsables de programme</b>
Le Secrétaire général du MFB (SG/MFB)	Pilotage, gestion et coordination administrative
Le Directeur général du Budget (DGB)	Elaboration des lois de finances et suivi de l'exécution
Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT)	Gestion comptable et financière de l'Etat et des autres organismes publics
	Gestion des garanties et avals
Le Directeur général des Impôts et des Domaines (DGID)	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier
Le Directeur général des Douanes (DGD)	Gestion des ressources douanières et protection de l'économie
Le Directeur général du Secteur financier et de la Compétitivité (DGSFC)	Gestion du Secteur financier
Le Directeur de la Monnaie et du Crédit (DMC)	Gestion des prêts et avances
Le Directeur des Pensions	Gestion du Fonds national de Retraite

**Article 2.-** Le présent arrêté, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publié au journal officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar le,




Abdoulave Daouda DIALLO